

Le Conseil a son mot à dire sur la carrière

CONCISE ■ Les élus ont refusé, lundi, à la Municipalité de statuer sur les affaires concernant l'extraction et l'exploration de sable, gravier et pierre.

Le Conseil communal de Concise s'est réuni lundi soir. Les élus ont accepté le préavis municipal sur l'autorisation de statuer sur les acquisitions et l'aliénation d'immeubles de droit réel immobiliers, en l'amendant. Le Conseil a retiré une certaine marge de manœuvre à l'Exécutif.

Les conseillers voudraient, en effet, connaître plus précisément le déroulement du projet de carrière, qui pourrait voir le jour sur la commune de Concise. Ils se sont assurés d'avoir leur mot à dire sur les différentes étapes puisqu'ils ont précisé dans l'article que «les objets relatifs à l'extraction et l'exploitation de sable, gravier et pierre sont exclus de la présente autorisation».

Un amendement que la Muni-

cipalité n'approuve pas: «Il nous encoule, mais nous le comprenons», a commenté la syndique Carole Zamora. Le Conseil sera rapidement appelé à se positionner sur ce projet de carrière, aux enjeux importants pour la Commune.

Ce projet pourrait être une source de revenus non négligeable pour Concise. Bien que la Municipalité ne se soit pas encore engagée auprès du futur exploitant, ce dernier «a déjà mis des milliers de francs sur la table jusqu'à aujourd'hui», a indiqué le municipal Patrick Jaggi, avant de préciser que les premiers forages, permettant d'étudier le terrain, sont à bout touchant. L'Exécutif reviendra, au plus vite, devant le Conseil avec un préavis sur ce sujet.



Le taux d'imposition restera inchangé à Concise, pour 2017. Jacquet-D

Les conseillers ont ensuite accepté de maintenir le taux d'imposition pour 2017 (à 75 points), pour la quatrième année consécutive, tout comme ils ont donné leur accord pour modifier les luminaires du port. La Municipalité a opté pour des nouvelles têtes des lampadaires à LED, qui éclaireront en direction du sol. Un crédit extrabudgétaire de 13 400 francs lui a été accordé à cet effet. Une discussion hautement

émotionnelle a conclu la soirée suite à une motion, refusée par la majorité des conseillers communaux, demandant à la Municipalité d'étudier l'éventuel rachat du restaurant de l'Union. «Financièrement, nous ne voyons pas comment nous pourrions investir dans un tel bâtiment. Nous n'avons pas les moyens de nos ambitions», a lâché le municipal en charge des finances Patrick Jaggi. MURIEL AUBERT ■